

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de *GRANDVILLARS* s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI.

Présents : MM. MM. Benaïssa AIT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Christian GAILLARD , François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON.

Absents excusés : /

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052005-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI.

Présents : MM. MM. Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrstian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVENANT DE PROLONGATION  
DE DUREE DE LA CONVENTION  
ENTRE LA SPL ET LA COMMUNE  
DANS LE CADRE DE LA  
REHABILITATION DU CHATEAU  
KLEBER

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 21/05/2021  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean Locatelli, premier adjoint expose que compte tenu de l'évolution du calendrier prévisionnel de l'opération, un avenant doit être pris pour prolonger la durée de la convention.

Il convient de prolonger par avenant la durée de la convention de prestations signée avec la SPL Sud Immobilier et de la porter au 30 juin 2021 incluant la période de parfait achèvement des travaux d'une durée de 1 an après la réception de l'ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Autorise le premier adjoint au Maire, Jean Locatelli à signer l'avenant n°5 à la convention de prestations signée avec la SPL dans le cadre de la réhabilitation du Château Kléber.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052005-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052006-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 20

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI.

Présents : MM. MM. Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrstian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVENANT DE PROLONGATION  
DE DUREE DE LA CONVENTION  
ENTRE LA SPL ET LA COMMUNE  
DANS LE CADRE DE  
L'ANCIENNE CONCIERGERIE

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 21/05/2021  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean Locatelli, premier adjoint au Maire expose que compte tenu de l'évolution du calendrier prévisionnel de l'opération, un avenant doit être pris pour prolonger la durée de la convention.

Il convient de prolonger par avenant la durée de la convention de prestations signée avec la SPL Sud Immobilier et de la porter au 31 décembre 2022 incluant la période de parfait achèvement des travaux d'une durée de 1 an après la réception de l'ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Autorise le premier adjoint au Maire, Jean Locatelli à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations signée avec la SPL dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne conciergerie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052006-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052003-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chrétien RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrétien GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVIS SUR LE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL  
ET D'HABITAT DES GENS DU  
VOYAGE 2020/2025

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 21/05/2021  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage (GdV).

Elle confie au Préfet de département et au Président du Conseil départemental l'élaboration d'un schéma d'accueil des gens du voyage, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission départementale consultative des gens du voyage.

Au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment au regard de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques spécifiques de « cette population », le schéma doit définir :

- Les aires d'accueil et de grand passage ;
- Les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement pour les grands rassemblements ;
  - Leur capacité d'accueil (nombre d'emplacements dédiés aux voyageurs en fonction de l'offre et des besoins identifiés) ;
  - Le mode de gestion des aires ;
  - Les secteurs géographiques sur lesquels elles sont implantées.

Le schéma doit également prendre en compte la nécessité de « définir la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage » en précisant les moyens à mettre en œuvre prioritairement pour le développement des actions socio-éducatives et l'accès aux soins.

Le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Département du Territoire de Belfort a été établi pour la période 2013 à 2018.

La commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV), réunie le 17 décembre 2018 a officiellement lancé le processus de révision du document en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma pour la période 2020-2025.

Afin de dresser le bilan de réalisation du schéma 2013/2018 et de définir les objectifs ainsi que le programme d'action du nouveau schéma, deux groupes de travail se sont réunis : le premier fut consacré aux aires d'accueil et de grand passage ainsi qu'à l'habitat adapté, le second s'est attaché à l'accompagnement socio-éducatif.

Ces réflexions et études ont permis d'élaborer un projet de nouveau schéma pour la période 2020-2025. Lors de sa séance du 17 février 2020, la CDCGV a émis un avis favorable à ce projet tout en préconisant :

- Une évaluation des besoins ainsi qu'un recensement des gens du voyage sédentarisés ;
- Une étude argumentée actant la fermeture de l'aire d'accueil de Valdoie ;
- Une réflexion, à court et moyens termes, sur le devenir de l'aire de grand passage située à Fontaine.

Ces demandes ont été prises en compte d'une part, par la réalisation, par l'association Gadjé, d'une évaluation des besoins en sédentarisation des gens du voyage ancrés dans le département (voir annexe 6 du projet de schéma joint en annexe) et d'autre part, par la production, par GBCA, d'un argumentaire justifiant la fermeture de l'aire de Valdoie (voir page 26 du projet de schéma). Enfin, la réflexion, à court et moyens termes, sur le devenir de l'aire de grand passage située à Fontaine a été inscrite dans le futur schéma. Ce dernier pourra ainsi faire l'objet d'une éventuelle modification pour tenir compte des conclusions de cette réflexion.

La CDCGDV, qui s'est déroulée en visioconférence le 14 avril dernier a validé ces modifications et adopté, à l'unanimité, le projet de schéma révisé.

Arrivant au terme de cette démarche de révision, le conseil municipal de notre commune doit donner un avis conformément à l'article 1 – paragraphe de la loi du 5 juillet 2000, sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025.

Celui-ci, joint en annexe, est structuré ainsi :

I° Bilan du schéma 2013/2018

- A. Fréquentation et bilan financier des aires d'accueil et de grand passage
- B. Accompagnement socio-éducatif

II° Programme d'actions 2020/2025

- A. L'accueil des gens du voyage
- B. L'aire de grand passage de Fontaine
- C. Rénovation et accessibilité
- D. Rappel des évolutions réglementaires
- E. L'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés
- F. L'accompagnement médico-social et éducatif

III) Gouvernance, suivi et mise en œuvre du schéma

- A. Gouvernance
- B. Suivi et évaluation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité Citoyenneté,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre),

Vu le projet de révision du schéma départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres, de la commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 14 avril 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort 2020-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'émettre un avis défavorable concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort 2020-2025 en raison de la fermeture de l'aire d'accueil de Valdoie.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052004-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 mai 2021

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Christian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION D'ADHESION A  
PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/05/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Contexte :** Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment exprimé leur candidature au programme par courrier pour la Ville de Beaucourt le 6 novembre 2020, pour la Ville de Delle le 30 octobre 2020, pour la commune de Grandvillars le 6 novembre 2020, et enfin pour la Communauté de communes du Sud Territoire le 3 novembre 2020.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la Préfecture du département du Territoire de Belfort le 11 décembre 2020.

Ainsi, la convention d'adhésion Petites Villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat. Première étape, elle permettra de mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation par la production dans un délai de 18 mois d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le Maire demande au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052007-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrsitian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/05/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant la demande de subvention formulée par la Prévention Routière,

## Le Conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de **150 €** à la PREVENTION ROUTIERE.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052008-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrsitian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/05/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant la demande de subvention formulée par l'association les Amis des 4 saisons,

## Le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association les Amis des 4 saisons.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052002-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrstian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**REMISE GRACIEUSE DE LOYERS  
POUR LE RESTAURANT LE TIE  
BREAK**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/05/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Notre pays traverse aujourd'hui un état de crise sanitaire jamais connue auparavant. Les mesures actuellement mises en place pour protéger la santé de tous s'accompagnent inexorablement d'une baisse, voire d'un arrêt d'activité pour de nombreuses entreprises qui subissent aujourd'hui des difficultés économiques sans précédent.

Pour cette raison, il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à une remise gracieuse des loyers de janvier 2021 à juin 2021 à hauteur de 1 685,19 € par mois au bénéfice du restaurant le Tie Break.

Les titres déjà émis feront l'objet d'une annulation de titre.

Cette remise gracieuse donnera lieu à une décision modificative sur le budget communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'accorder une remise gracieuse des loyers du restaurant le Tie Break pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 2021, à hauteur de 1 685,19 € par mois.
- De faire procéder à l'annulation des titres déjà émis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052002-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210520-GRV2021052001-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_20 mai 2021\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Chrsitian GAILLARD, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON .

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RENOUVELLEMENT D'UN  
PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/05/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 17/05/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Catherine CREPIN	Mme Anissa BRIKH	18 mai 2021
M Djamel BENISID.	Mme Céline HAMADI	18 mai 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

• Vu la délibération du conseil municipal du 16 mai 2019 autorisant le maire à signer un Parcours Emploi Compétence pour une durée de 12 mois renouvelable une fois,

• Vu la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 autorisant à titre dérogatoire de prolonger les PEC au-delà de 24 mois dans la limite de 36 mois. Sont éligibles les contrats arrivant à échéance à compter du 12 mars 2020 et jusqu'à 6 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

• Considérant les besoins en effectif lié à l'entretien des locaux des bâtiments communaux et au fonctionnement de la cantine,

Le Maire propose de renouveler pour 12 mois le contrat actuel

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :**

• Autorise le Maire à signer le renouvellement pour 12 mois du Parcours Emploi Compétence venant à échéance le 4 juin 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 090-21900536-20210520-GRV2021052001-DE